

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 17 (1956)

Heft: 8

Artikel: Ecole et musique

Autor: Botteron, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-955864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Noms	Sections	Années d'activité	Art. du règlement
25. Frau Furrer Margrit, Cäcilien-O. Zug		35	1
26. Frau Müller-Brun Alice, OV Triengen		35	1
27. Bäbi-Saner Josef, OV Triengen		35	1
28. Bollier Hans, OV Triengen		35	1
29. Hofmann Gottfried, Berner Musikkollegium		32	2
30. Pfyffer Robert, O. symph. St-Imier		31	2
31. Tanner Emil, OV Binningen		27	2
32. Baumann August, OV Eintracht Zurzach		26	2

Soleure, le 20 mai 1956

Le Secrétaire central: L. Zihlmann

(Traduction: B. Liengme)

Ecole et Musique

Allocution de M. Robert Botteron, président central de la S.F.O., à l'occasion de l'Assemblée des délégués à Berne, le 29 avril 1956.

Le moment semble aujourd'hui venu au comité central de vouer quelque attention au problème Ecole et Musique. Cet instant paraît d'autant plus propice que nous avons l'honneur d'avoir aujourd'hui parmi nos hôtes une personnalité qui sera certainement prête à nous aider dans cette voie: Monsieur le Dr Virgile Moine, Directeur de l'instruction publique du canton de Berne et Vice-président de la conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse.

Nous vivons dans un temps où le sport avec toutes ses manifestations semble être devenu, pour jeunes et vieux, un elixir de vie. Il semble d'autre part que l'intérêt que porte l'individu aux besoins de son âme par la culture de la musique et du chant perde de plus en plus d'importance. Preuve en est l'attrait que présentent les manifestations sportives suivies par des milliers de spectateurs et nos salles de concerts à peine revêtues.

Faisons la part des choses. Ce que le sport est au corps, la musique et le chant le sont pour l'âme. Tous deux contribuent à la formation de l'homme et de son caractère.

Depuis des années, par un effort constant, nous travaillons au développement de la bonne musique orchestrale en y vouant toute notre attention. Par le groupement de quelque 130 orchestres suisses et la solution apportée aux problèmes communs, nous avons obtenus de beaux résultats. Le plus gros problème qui se pose à presque toutes nos sections est toutefois celui de leur avenir et du recrutement de nouveaux éléments. Poser là un jalon, faire le point, tel est le but de notre intervention. Et ce but est simple: Intéresser les enfants des écoles à la musique orchestrale, car, plus âgé, si l'emballlement pour le sport l'a conquis, le jeune homme ne s'intéressera plus à un instrument de musique.

Que devons-nous faire? Tout d'abord inviter tous nos membres, pères et mères de famille, à faire en sorte que leurs enfants aient une éducation musicale. Mais cela ne suffit pas. L'école devrait, semble-t-il, prendre sa part de charge et de responsabilité. S'il est exact que le chant soit enseigné depuis longtemps à l'école, l'enseignement d'un instrument de musique est trop souvent encore, surtout dans nos campagnes, considéré en parent pauvre.

Et pourtant la musique, nous le savons, favorise l'épanouissement de l'enfant. Elle le rend ouvert, plus libre et réceptif envers tout ce qui est beau. Elle crée de profondes amitiés, un lien durable entre camarades de classe. Elle contribuera aussi à rehausser les fêtes d'écoles, à chasser toute monotonie. Nous ne pensons pas avoir le droit de négliger la formation de l'âme et du caractère de nos enfants au profit de la seule formation de leur corps. Pour cela doit être éveillée chez l'enfant l'envie et la joie de connaître un instrument.

Il semble que l'une des plus belles tâches de nos écoles devrait être de soutenir l'effort familial dans le développement de la musique instrumentale. Ainsi la décision que doivent prendre les parents de faire enseigner la musique à leurs enfants serait prise beaucoup plus facilement si une aide et des facilités positives étaient offertes dans les écoles. Et pour le maître d'école qui doit donner à son enseignement vie et entrain, la musique ne contribuera-t-elle pas à lui faciliter la tâche?

L'enseignement de la musique à l'école semble aussi être déterminant et fera que plus tard l'adulte se sentira attiré ou repoussé par la musique.

Les concerts d'enfants devraient faciliter l'accès aux arts aux enfants ne pratiquant pas directement un instrument. L'audition d'un concert ou une participation active au concert lui-même, n'est-ce pas là un événement pour un enfant? Un orchestre, même d'adultes, devrait toujours trouver le moyen de faciliter l'audition de ses concerts aux enfants. Le Berner Musikkollegium ainsi que plusieurs de nos sections ont fait de très belles expériences à ce sujet.

Après ce qui a été dit, nous pensons que dans les écoles primaires l'enseignement de la flûte douce devrait être introduit obligatoirement dans un stade transitoire. Dans les écoles moyennes l'enseignement d'un instrument ne devrait pas être perdu de vue.

Nous savons que dans certaines villes et localités du pays, l'enseignement de la musique est sérieusement donné et favorisé par les autorités scolaires.

Dans le canton de Berne d'heureux essais ont été réalisés en vue du développement de l'enseignement de la musique instrumentale dans les écoles, notamment à Berne, Bienne, Thoun, Köniz, Berthoud, Langenthal et dans le Jura. Dans la loi scolaire en préparation relative aux écoles moyennes le subventionnement aux moyens d'enseignement de la musique instrumentale est prévu de façon à inviter les communes à poursuivre un effort dans ce sens. L'initiateur de cette belle conception n'est autre que Monsieur le Dr Virgile Moine que nous félicitons chaleureusement et que nous remercions sincèrement. Qu'il nous soit permis d'espérer que d'autres cantons suivront ce bel exemple de compréhension et de réalisation positive.

Et notre désir le plus sincère serait que Monsieur le Dr V. Moine accepte

de se faire notre interprète auprès de la conférence des directeurs de l'instruction publique en faveur du but que nous poursuivons.

Dans cette intention, nous proposons à la présente assemblée des délégués de prendre la résolution suivante qui sera transmise à la conférence des directeurs de l'instruction publique. Nous avons également l'intention de donner connaissance de cette résolution au Département fédéral de l'Intérieur qui depuis des années nous conserve son précieux appui.

Voici le texte de la résolution:

L'assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres, réunie à Berne le 29 avril 1956, a l'honneur de présenter à la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique les vœux suivants:

1) Afin de mieux intéresser la gent écolière à la musique instrumentale et de préparer la jeunesse à consacrer plus tard ses loisirs aux choses culturelles, la Société fédérale des orchestres estime qu'il est désirable de vouer une attention particulière à la question de l'enseignement de la musique instrumentale dans les écoles secondaires et, le cas échéant, aussi dans les écoles primaires, soit en introduisant l'enseignement gratuit, soit en subventionnant les efforts déployés dans ce sens par les communes.

2) Il serait désirable de généraliser, dans les classes inférieures des écoles primaires, l'enseignement de la flûte douce et cela pour faciliter ensuite l'enseignement d'un autre instrument de musique.

Notice de la rédaction: le rapport rédactionnel sur l'Assemblée des délégués à Berne paraîtra au numéro de septembre. Nous avons préféré donner, au numéro d'août, la fin de l'article sur Robert Schumann, décédé il y a un siècle, le 29 juillet 1956.

Chz.

Robert Schumann

8. Juni 1810 bis 29. Juli 1856

(Schluß)

Der Vater ermöglicht Robert eine gute Schulbildung, er besucht das Gymnasium, welches er 1828 mit der Matura abschließt. Mit sieben Jahren beginnt er auch sein Klavierspiel beim Organisten Kuntsch. Seine besondere musikalische Begabung wird vom Vater erkannt, er will ihn sogar als Schüler zu Carl Maria von Weber bringen, der aber zu früh 1826 in England stirbt. Der junge Schumann pflegt aber auch eine vom Vater ererbte Vorliebe für die Dichtkunst und ist bald auf allen Gebieten, auch in den neuesten Werken der Literatur, belesen. Zum besonderen Erlebnis des Jünglings wird die Welt Jean Pauls, jenes Dichters, zu dem wir heute nur noch schwer Zugang finden. «Ich frage mich oft, was ich sein würde, wenn ich Jean Paul nicht gekannt hätte: er scheint aber doch wenigstens auf einer Seite mit mir verwandt zu sein, denn ich ahnte ihn früher.» Aus dieser geistigen Verbindung bleibt ihm eine schmerzlich-wehmütige Grundstimmung, die anderseits von wacher Selbstprü-